

N°336

2€30

BILLETS D'AFRIQUE

MAI 2024



MENSUEL D'INFORMATION SUR LA FRANÇAFRIQUE ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

**ALLONS NOUS-EN
DE CHEZ EUX**

RWANDA / KANAKY / TCHAD

Diplomatie Total

En mars dernier, le groupe pétrolier TotalEnergies fêtait en grande pompe son centième anniversaire (*Les Echos*, 29/03/24). Il faut dire qu'on a rarement vu un centenaire se porter aussi bien : avec une vingtaine de nouveaux projets pétro-gaziers en 2023, la multinationale se hisse à la troisième place sur le podium mondial du développement des énergies fossiles. Un succès qui doit en partie aux liens privilégiés entre le groupe et la diplomatie française (*Mediapart*, 28/03/24). Sur les 160 ambassades françaises à l'étranger, pas moins de 52 sont intervenues pour favoriser les activités de l'entreprise depuis 2021. On ne s'étonnera pas de découvrir que 20 de ces ambassades concernent le continent africain, où TotalEnergies est devenu le plus gros développeur pétrolier et gazier – notamment par ses activités en Ouganda et Tanzanie (*Billets d'Afrique* n°329, été 2023). Cette diplomatie pétrolière au mépris de la lutte contre le changement climatique s'illustre aussi dans le jeu de « portes tournantes » de plusieurs cadres entre le ministère des Affaires étrangères et la multinationale, comme Hélène Dantoine, directrice actuelle de la diplomatie économique, qui a été directrice Afrique des filières d'exploration chez Total de 2011 à 2019. De janvier à juin 2024, une commission d'enquête du Sénat, lancée à l'initiative des Écologistes, devra faire le point sur le rôle de l'État dans le respect par TotalEnergies « des obligations climatiques » de la France.

Diomaye Faye l'épouvantail

Annoncé pendant la campagne, le chantier de l'abandon du franc CFA par le Sénégal est sur la liste du nouveau président Bassirou Diomaye Faye, qui entend procéder au « choix de la rupture » (*Mediapart*, 29/03/24). L'opposant historique Ousmane Sonko, qui

lui a laissé sa place dans la course, avait évoqué la mise en œuvre d'une « réforme monétaire au niveau sous-régional », sans exclure la possibilité de « doter le Sénégal de sa propre monnaie » si rien ne bouge au niveau communautaire. La déclaration avait alarmé la plupart des autres candidats, plus proches des institutions, comme l'ancien Premier ministre Amadou Ba ou l'ancien maire de Dakar, Khalifa Sall. Et il semblerait bien que la peur ait aussi gagné les empires Bouygues et Bolloré : deux jours après l'élection, le chroniqueur Vincent Hervouët fustigeait le nouveau pouvoir sénégalais dans son édito international (*Europe 1*, 26/03/24). Prévenant que « les deux taulards ont en main les clés du palais présidentiel », en référence à l'emprisonnement de Diomaye Faye et Sonko, il agite successivement l'épouvantail du populisme (dont leur parti, le Pastef, serait une « version africaine »), du salafisme (car les deux hommes seraient « proches du Qatar et des frères musulmans ») et enfin des exilé.e.s qui risqueraient, selon lui, d'arriver à nos portes à cause de leur politique. Sur LCI, c'est Ruth Elkrief et quelques autres, qui s'inquiètent chez Pujadas de la « dégradation de notre présence en Afrique extrêmement inquiétante » (*LCI*, 25/03). Si on ne sait pas où mèneront les promesses du nouveau président, il est plaisant de voir qui elles font claquer des dents.

Main basse sur la forêt

Dans une enquête en trois parties pour le média en ligne Afrique XXI, la journaliste Fanny Pigeaud expose les réseaux et acteurs français impliqués depuis plus de trente ans dans l'exploitation forestière dans le bassin du Congo (*Afrique XXI*, 18/03/24). Dès 1994, dans le cadre d'un plan d'ajustement structurel, la France et la Banque mondiale imposent au Cameroun un outil de gestion tricolore, le plan d'aménagement forestier, avec un appui technique et financier de l'AFD. Mais ce qui devait permettre une gestion plus durable des forêts n'a entraîné qu'une plus grande dégradation des écosystèmes, à cause d'une « vision rentière » de la forêt, qui devait avant tout rapporter « des recettes fiscales à l'État afin que celui-ci puisse rembourser sa dette aux bailleurs de fonds », selon un ingénieur

interrogé dans le cadre de l'enquête. À la manœuvre des plans d'aménagement dans les pays de la région (RDC, Congo-Brazzaville, Gabon, Centrafrique), on trouve des bureaux d'étude, notamment l'omniprésent Forêt Ressources Management (FRM), basé à Montpellier, qui a profité des ouvertures de marchés du milieu des années 1990. Mais des entreprises partenaires de FRM sont accusées par plusieurs ONG et structures de contrôle indépendantes de pratiques illégales (exploitation sans permis, dépassement de quotas, vente d'essences protégées...) incompatibles avec l'objectif affiché de durabilité. De plus, par ses activités de consultance pour des organismes internationaux (Banque mondiale, Nations unies...), le FRM s'expose à des risques de conflits d'intérêt, en estimant la qualité des plans d'aménagement d'une main tout en en concevant de l'autre. Le FRM est par ailleurs un partenaire de groupes bien français : en 2011, il cofonde avec l'industriel du bois Rougier l'entreprise Lignafica (liquidée en 2018) ; et, depuis 2019, il travaille avec TotalEnergies sur des plantations qui ont pour but principal de générer des crédits-carbone au détriment de la biodiversité et des populations locales.

Restitutions reportées

Suite à un avis du Conseil d'État, l'examen du projet de loi sur la restitution des biens culturels ayant fait l'objet d'appropriations illicites entre 1815 et 1972 (c'est-à-dire, souvent, dans un cadre colonial), qui devait commencer le 2 avril dernier, est reporté à l'automne (*Le Monde*, 26/03/24). Le hic ? L'inaliénabilité dans le droit français des biens culturels entrés dans les collections publiques par don ou par legs, ce qui est souvent le cas des objets d'art africain. Pour le contourner, il faudrait inscrire dans la loi un « motif impérieux » ou un « intérêt général supérieur », comme ce qui a déjà été voté pour les restes humains et les biens de personnes spoliées sous l'Occupation. Cela supposerait de reconnaître sans ambiguïté le contexte colonial de l'acquisition de ces biens – ce qui n'est pas gagné, quand la ministre de la Culture Rachida Dati assurait encore le 19 mars dernier que le projet de loi « n'est pas un texte sur la repentance »...



Bulletin fondé en 1993 par François-Xavier Verschave - Directrice de la publication Pauline Tétillon - **Comité de rédaction** R. Granvaud, O. Tobner, R. Doridant, M. Bazin, P. Tétillon, T. Noirot, E. Cailleau, M. Lopes, J. Poirson, N. Butor - **Ont contribué à ce numéro** M. David, J. Beurk, B. Godin - **Image de couverture** facebook FLNKS officiel - **Édité par** Association Survie, 21 ter rue Voltaire - 75011 Paris - **Tél.** (+33)9.53.14.49.74 - **Web** <http://survie.org> et <https://twitter.com/Survie> - **Commission paritaire** n°0226G87632 - **Dépôt légal** janvier 2024 - **ISSN** 2115-6336 - **Imprimé par** Imprimerie Notre-Dame, 80 rue Vaucanson, 38830 Montbonnot Saint Martin

Jean-Marie Bockel a donc rendu visite aux présidents de la Côte d'Ivoire, du Tchad et du Gabon. L'« envoyé personnel » d'Emmanuel Macron était chargé d'expliquer aux présidents africains la volonté française de « changer le statut, le format et la mission des bases françaises en Afrique » tout en restant « à l'écoute de leurs besoins », selon sa lettre de mission. Qu'importe si deux des présidents qui doivent entériner la continuation d'une présence militaire étrangère, sont à la tête de régimes censés n'être que « de transition ». Ce ne sera pas la première fois. Au Tchad, le message des autorités françaises était d'ailleurs sans ambiguïté : Bockel y a fait part à la presse présidentielle de « l'admiration » de la France « pour le processus » que le général Mahamat Idriss Déby Itno, fils du dictateur Idriss Déby Itno, « a engagé au sein de son pays ». Un processus marqué par le massacre et l'emprisonnement de plusieurs centaines de personnes et l'enterrement de la promesse initiale de rendre le pouvoir aux civils. Les déclarations de Bockel surviennent aussi juste une semaine après l'élimination physique du principal rival politique (et cousin) du chef de l'État, Yaya Dillo Djérou. Un sens du timing très françafricain... et une manière d'avaliser à l'avance le putsch électoral à venir en échange du maintien de la dernière présence militaire française au Sahel. « Bien sûr, il faut rester et nous resterons », a asséné Bockel. Certes, la position française n'est pas une surprise. En avril 2021, les déclarations d'Emmanuel Macron contre « un plan de succession » dynastique au Tchad, alors qu'il venait d'adouber la prise de pouvoir du fils Déby, n'avaient trompé personne. La seule nouveauté, c'est que le cynisme et la realpolitik sont désormais officialisés. « Le président Macron m'a demandé de travailler (...) en tenant compte de la spécificité du Tchad », a expliqué Bockel. Les signes ostensibles de rapprochement entre le Tchad et la Russie ont visiblement porté leurs fruits à Paris.

L'« envoyé personnel » du président français ne s'est pas encore rendu au Sénégal, pays qui abrite également une implantation militaire française, dédiée à la coopération régionale. La crise politique ouverte par les manigances électorales du président sortant Macky Sall s'y est dénouée à la faveur de la victoire éclatante de l'adjoint d'Ousmane Sonko, Bassirou Diomaye Faye, sur laquelle nous reviendrons. Emmanuel Macron a immédiatement adressé ses « félicitations » et « tous ses vœux de réussite » au candidat de la rupture. « Je me réjouis de travailler avec lui », a encore assuré celui qui n'avait pourtant jamais émis ne serait-ce qu'une réserve contre la dissolution du parti PASTEF et l'incarcération arbitraire pendant dix mois de Diomaye Faye, passé presque sans transition de la prison à la présidence. Un enthousiasme évidemment surjoué, pour faire oublier la

« NOUS RESTERONS... » JUSQU'À QUAND ?

proximité avec le régime de Macky Sall et conjurer le scénario d'une nouvelle remise en cause des instruments de la puissance africaine de la France. Le programme de Diomaye Faye, qui se définit comme « porteur d'un panafricanisme de gauche », inclut en effet la sortie du franc CFA et la remise en cause de la présence militaire française. Du programme électoral à l'exercice du pouvoir, on sait qu'il peut y avoir des hiatus. Mais une chose paraît acquise : l'exigence populaire d'un profond changement ne permettra plus qu'un responsable français vienne déclarer : « Bien sûr, il faut rester et nous resterons ».

Raphaël Granvaud

Sommaire

- | | | | |
|----------|---|-----------|--|
| 2 | BRÈVES | 8 | KANAKY Le dégel du corps électoral met le feu aux poudres |
| 3 | ÉDITO | 10 | TCHAD Que fait (encore) l'armée française au Tchad ? |
| 4 | GÉNOCIDE DES TUTSIS 30 ans de trop | | |
| 6 | Le négationnisme dans tous ses états (1) | | |

GÉNOCIDE DES TUTSIS 30 ANS DE TROP

30 ans après la mise à mort d'un million de Tutsis au Rwanda, la justice française peine encore à juger les responsables rwandais réfugiés sur son sol. Les juges n'ont toujours pas accès aux documents qui permettraient enfin de traduire en justice les responsables politiques et militaires qui ont engagé la France sur la voie de la complicité de génocide. En dépit du bon sens, les coupables restent impunis et l'arbitraire du présidentielisme reste le même qu'en 1994.

Il y a 30 ans, était commis le génocide des Tutsis du Rwanda. La mise à mort systématique et organisée de toute personne désignée comme tutsie par les autorités était planifiée de longue date par un pouvoir raciste, xénophobe, violent et corrompu, pouvoir soutenu par la France. L'humanité toute entière a été meurtrie par ce drame. Aujourd'hui, seules nous restent la justice rendue aux victimes, la mémoire des souffrances infligées et la reconnaissance des responsabilités de la communauté internationale, en particulier de notre pays, pour comprendre et tenter de conjurer l'innommable.

En France, en 2023, le procès aux assises de Sosthène Munyemana s'est tenu à Paris. Ce médecin rwandais a été reconnu coupable de génocide, de crimes contre l'humanité et de « participation à une entente en vue de la préparation du génocide ». Il est le premier à être reconnu coupable par la justice française de ce dernier chef d'inculpation après que son implication à un haut niveau a été établie par la cour. Il vivait en France depuis 1994 et la première plainte contre lui a été déposée en 1995 par des rescapé·e·s du génocide : il aura fallu attendre 2018 pour voir prononcer sa mise en accusation, 29 ans pour qu'un dignitaire d'un régime qualifié de « nazisme tropical » par l'historien Jean-Pierre Chrétien soit jugé et condamné.

Aujourd'hui, sur la trentaine de plaintes déposées contre des présumés génocidaires vivant sur notre sol, seules quatre ont abouti à des condamnations définitives, la première en 2018, une fois épuisées les recours en appel et en cassation. Ces trente années écoulées pour quatre condamnations définitives en France

sont une injure faite à la mémoire des rescapé·e·s et à leurs proches.

Les accusés vieillissent tranquillement en France et s'ils sont découverts par un journaliste, comme le fut Aloys Ntiwiragabo, chef des services de renseignement militaires durant le génocide, ou par des enquêteurs méticuleux comme dans le cas de Félicien Kabuga, financeur présumé du génocide, la lenteur des procédures et le grand âge des mis en cause rendent complexe, voire impossible, le jugement des crimes dont ils sont accusés.

Des complicités individuelles

La compréhension du soutien apporté par la France au régime qui a commis le génocide des Tutsis a progressé auprès du grand public et auprès de certains responsables politiques, grâce à l'ouverture partielle des archives françaises accordée aux chercheurs de la commission Duclert en 2021. Le rapport issu du travail de recherche mené par cette commission, basé sur 12 000 documents d'archives, montre comment une poignée d'hommes autour de François Mitterrand, imprégnés par une vision raciste et ethniste, obsédés par la défense de l'influence de la France, ont fourni des armes et du matériel, formé au combat et apporté un soutien stratégique à l'armée d'un régime qui ne cachait pas ses visées exterminatrices. La conclusion du rapport, relue et validée par l'Élysée, affirme l'absence de complicité de la France dans le génocide des Tutsis, sur la base d'une interprétation du terme « complicité » en contradiction avec les textes de loi et la jurisprudence française.

Dès 1997, avec la jurisprudence Papon, puis en 2021¹ avec la jurisprudence Lafarge,

la justice française a confirmé définitivement qu'il n'est pas nécessaire de partager l'intention criminelle de l'auteur principal de crime contre l'humanité pour en être complice. « Il suffit qu'il ait connaissance de ce que les auteurs principaux commettent ou vont commettre un tel crime contre l'humanité et que par son aide ou assistance, il en facilite la préparation ou la consommation ». Les responsables civils et militaires de 1994 encore vivants se garderont de se féliciter de cette conclusion du rapport Duclert, qui ne vaut pas décision de justice. Aucun des 5 dossiers dans lesquels Survie est partie civile et qui touchent à la complicité de génocide de citoyens français n'a abouti à ce jour à un procès, les juges ayant jusqu'ici évité d'explorer toute piste pouvant mener à un responsable, qu'il soit militaire ou civil.

Des fautes d'État

En 2023, le Collectif des Parties Civiles pour le Rwanda (CPCR), l'association Rwanda Avenir et des rescapé·e·s rwandais ont ouvert un contentieux administratif pour faute de l'État dans l'abandon des Tutsis de Bisesero entre le 27 et le 30 juin 1994. (Mediapart, 05/04/2024). La justice administrative ne juge pas des personnes, mais la faute commise par l'administration en la séparant des fautes personnelles. Gageons qu'elle effectue son travail sereinement et que les éventuelles responsabilités individuelles seront alors reconnues par la justice pénale.

L'accès à la totalité des archives de l'époque permettrait à la justice, aux historiens, aux journalistes et à tout personne intéressée, de chercher, d'analyser et de comprendre les décisions, les erreurs et l'inébranlable aveuglement

¹ <https://actu.dalloz-etudiant.fr/a-la-une/article/affaire-lafarge-acte-2-complicite-de-crime-contre-lhumanite/h/fd49f557c40585d4d4c853443fa44c2c.html>

idéologique de ceux qui ont, au nom de la France, rendu possible l'accomplissement du dernier génocide du XXe siècle. La chape de plomb du secret défense pèse toujours sur la majorité des archives militaires et les juges se voient régulièrement opposer des refus de communication de documents. La classification étendue des documents militaires de l'époque couplée à la loi relative à la prévention d'actes de terrorisme et au renseignement (ou loi PATR)², qui ne donne plus de limite à la durée de classification pour certains documents, font de ces archives un « trou noir mémoriel ». Le libre accès aux archives publiques est un des piliers garant du bon fonctionnement de la démocratie. Si nous voulons comprendre ce qui s'est passé, nous devons obtenir la déclassification générale des documents civils et militaires concernant les opérations au Rwanda entre 1975, quand fut signé l'accord d'assistance militaire pour l'organisation et la formation de la gendarmerie rwandaise, et 1998, année de la mission d'information parlementaire sur les opérations militaires françaises au Rwanda.

Cette ouverture permettra d'éclairer les zones d'ombres qui persistent : qui a commandité l'envoi des mercenaires de Paul Barril et de Bob Denard au Rwanda en mai 1994 ? Qui a laissé des armes être livrées aux génocidaires pendant et après le génocide ? Qui a tiré sur l'avion du président rwandais Habyarimana le 6 avril

1994, donnant ainsi le signal de déclenchement d'un génocide préparé depuis de longs mois ? Qui a donné l'ordre à des officiers français lors de l'opération Turquoise, de « réarmer les Hutus » passés au Zaïre alors que ces officiers avaient auparavant protesté contre les instructions reçues ? La liste des questions reste longue mais elle se raccourcit au fil du temps grâce au travail collectif mené par les citoyen-ne-s, militant-e-s, chercheurs et chercheuses, journalistes et historien-ne-s.

Plus jamais ça

Ces angles morts de l'histoire du génocide des Tutsis favorisent le négationnisme, en laissant une possibilité d'interprétation fallacieuse que l'analyse des documents d'époque permettrait d'exclure définitivement. 2024 sera l'année du procès pour négationnisme du génocide des Tutsis. La justice se prononcera sur les discours abjects aux relents ethnistes et racistes que diffusent les négationnistes en France et dans le monde.

Le libre accès à l'histoire du rôle de la France et le jugement pour complicité de génocide des responsables civils ou militaires français de l'époque sont un préambule nécessaire aux changements à apporter à la structure de la Ve République.

L'abandon de la politique néocoloniale et le respect des droits humains devraient être le pivot des engagements de l'État français à l'étranger. Il est essentiel pour la

santé de notre démocratie que le secret qui entoure les « domaines réservés » du président de la République soit entièrement levé. Il a couvert l'engagement de la France auprès de plusieurs régimes criminels dont celui qui a commis le génocide de Tutsis, il est urgent qu'un contrôle démocratique et parlementaire des engagements militaires soit mis en place. De même, le Commandement des Opérations Spéciales (COS), cet état-major militaire regroupant toutes les forces spéciales et qui est placé sous l'autorité directe de l'Élysée, doit être dissous.

Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'un plan de communication orchestré par l'Élysée, qui distille les miettes d'une vérité qui nous engage tous, et qui poursuit par ailleurs sa politique d'influence mortifère.

Martin David



² <https://cultea.fr/article-19-une-nouvelle-loi-entrave-lacces-aux-archives-publiques.html>

NAZI AFRICAIN

Poursuivie pour injures publiques par Aloys Ntiwiragabo, qu'elle avait qualifié de « nazi africain » dans un tweet, la journaliste de *Libération*, Maria Malagardis, a été relaxée par la Cour d'appel de Paris. Aloys Ntiwiragabo, chef du renseignement militaire des Forces Armées Rwandaises pendant le génocide, avait réussi à passer entre les mailles du filet de la justice jusqu'à ce qu'un journaliste de Mediapart, Théo Englebert, le débusque en février 2020 à Orléans. C'est pour avoir relayé cette information sur X en l'accompagnant

du commentaire : « Un nazi africain en France ? Quelqu'un va-t-il réagir ? » que la journaliste a comparu à deux reprises devant la justice. Relaxée en première instance, elle a comparu de nouveau en février 2024, suite à la procédure en appel d'Aloys Ntiwiragabo et bien que le parquet ait renoncé aux poursuites. Un acharnement qui témoigne de la combativité – et des moyens – de ce chef de file des FDLR, ce groupe armé qui perpétue l'idéologie génocidaire et la haine du Tutsi au Congo. Bonne nouvelle pour la

lutte contre le négationnisme, la décision de la cour d'appel de Paris permet de faire entrer le terme « nazi africain » dans la jurisprudence française dans le cadre du génocide des Tutsis du Rwanda. Cela ne manquera pas d'être rappelé quand il comparaitra à nouveau devant une cour de justice française puisqu'une plainte a été déposée contre lui pour crime contre l'Humanité en 2022. Une enquête préliminaire pour cette accusation a bien été ouverte contre Aloys Ntiwiragabo par le parquet national antiterroriste.

GÉNOCIDE DES TUTSIS LE NÉGATIONNISME DANS TOUS SES ÉTATS (1)

Du fait de la monstruosité du crime, le propre d'un génocide est de susciter, avant même sa perpétration, un discours négationniste visant à le dissimuler, puis à le nier, le dénaturer, voire le justifier. Le génocide des Tutsis ne fait pas exception.

Le génocide commis contre les Tutsis du Rwanda en 1994 continue à faire l'objet d'un négationnisme virulent qui s'articule autour de trois éléments : la négation / dénaturation du crime, le renversement des responsabilités du génocide, le renversement de l'accusation de génocide. Si le négationnisme prend des formes spécifiques pour chaque génocide particulier, le discours négationniste peut néanmoins se décomposer en trois éléments qui interviennent simultanément, à toutes les étapes du génocide, pendant sa préparation, pendant sa perpétration et pendant son occultation a posteriori :

- « Ça n'a pas lieu » (pendant que le génocide est perpétré), puis « Ça n'a pas eu lieu » (une fois le génocide commis) ;
- « Les victimes l'ont bien cherché » ;
- « Elles ont fait la même chose » (ou « Elles s'apprêtaient à faire la même chose »).

La première affirmation (« Ça n'a pas lieu », « Ça n'a pas eu lieu ») est caractérisée par la *dénégation* et la dénaturation du crime. La dénégation consiste à prétendre que le crime n'existe pas : les auteurs du génocide des Tutsis parlent de « travail », les mots « extermination » ou « génocide » ne sont pas prononcés.

Cependant, comme la négation pure et simple du génocide – celle qui consisterait à dire que les morts ne sont pas morts – est quasi impossible, la dénégation s'accompagne de la *dénaturation* des faits. Il s'agit alors de nier la volonté d'extermination des auteurs du génocide, leur intention criminelle – ce qui revient à vider de son contenu la notion même de génocide – pour attribuer d'autres causes à leur forfait. Cette dénaturation passe notamment, dans le cas du génocide des Tutsis, par la requalification (substitution de certains termes, comme « massacres interethniques », « af-

frontements interethniques », « guerre civile » ou encore « autodéfense » à celui de « génocide »).

Le second élément du négationnisme (« Les victimes l'ont bien cherché ») caractérise le *renversement des responsabilités* : les victimes sont désignées comme étant responsables du génocide qui les a prises pour cible. Elles auraient provoqué leur propre extermination. Ainsi les Tutsis sont-ils soupçonnés de préparer le massacre des Hutus, de ce fait contraints à « l'autodéfense » préventive, et le Front Patriotique Rwandais (FPR) se voit reprocher d'avoir sciemment couru le risque de faire exterminer les Tutsis de l'intérieur dans sa volonté supposée de s'emparer du pouvoir par la force.

La troisième affirmation négationniste (« Les victimes ont fait la même chose ») marque le *renversement de l'accusation* : les victimes – ou leurs défenseurs – auraient elles-mêmes commis un génocide ou des massacres du même ordre. Le FPR est ainsi accusé d'avoir commis un génocide des Hutus, au Rwanda et au Congo. C'est la théorie du « double génocide ».

Dénégation et dénaturation

La négation pure et simple du crime a été la stratégie de défense des auteurs du génocide accusés devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR). Niant le génocide, quatre officiers supérieurs des Forces armées rwandaises (FAR), parmi eux le colonel Théoneste Bagosora, en sont venus à échafauder diverses explications pour rendre compte de ce qu'ils ont nommé « la vague de meurtres de civils qui avait déferlé sur le pays ».

Le polémiste Charles Onana est aujourd'hui toujours sur cette ligne de la dénégation / dénaturation, comme en témoigne son livre de 2019, *Rwanda, la vérité sur*

l'opération Turquoise. Quand les archives parlent. Pour Onana, en effet, « la thèse conspirationniste d'un régime hutu ayant planifié un "génocide" au Rwanda constitue l'une des plus grandes escroqueries du XXe siècle » (p. 198). Fustigeant « le dogme ou l'idéologie du "génocide des Tutsis" », il affirme avec force : « Soyons clairs, le conflit et les massacres du Rwanda n'ont rien à voir avec le génocide des Juifs ! » (p. 34). Ou encore : « Continuer à pérorer sur un hypothétique "plan de génocide" » des Hutus ou une pseudo-opération de sauvetage des Tutsis par le FPR est une escroquerie, une imposture et une falsification de l'histoire » (p. 460).

Poursuivi par Survie, la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) et la Fédération Internationale des Droits Humains (FIDH), Charles Onana sera jugé en octobre 2024 par le tribunal correctionnel de Paris au titre de l'article 24 bis de la loi sur la liberté de la presse de 1881 qui punit d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende le fait de nier, minorer ou banaliser de façon outrancière un génocide.

Renversement des responsabilités

La dénégation et la dénaturation du génocide des Tutsis étant aujourd'hui quasiment impossibles, le discours négationniste privilégie un autre « argument », consistant à rendre le FPR, le mouvement politico-militaire à majorité tutsie qui a mis fin au génocide, responsable de celui-ci.

Deux éléments sont avancés pour étayer cette affirmation : d'une part, le FPR aurait commis l'attentat du 6 avril 1994, signal de déclenchement des tueries ; d'autre part, la planification préalable du génocide, signant sa préméditation par les extrémistes hutus, ne serait pas démontrée. Le FPR, tout à sa soif de conquérir le pouvoir total au Rwan-

da, n'aurait pas hésité à prendre le risque de sacrifier les Tutsis vivant à l'intérieur du pays, leur faisant courir un risque évident d'extermination en assassinant le président rwandais Habyarimana. Cette thèse laisse croire à un « génocide spontané », commis par un peuple hutu en colère, en représailles de la mort de « son » président, dans un pays livré au chaos.

Une version plus élaborée de ce renversement des responsabilités est celle du « génocide improvisé », selon laquelle le génocide serait la réaction des autorités rwandaises à l'assassinat du président Habyarimana. Cette thèse repose nécessairement sur l'attribution de l'attentat du 6 avril 1994 au FPR : les extrémistes hutus auraient été surpris dans les jours suivants le 6 avril, avant de mettre en œuvre le génocide des Tutsis, « en intention et en acte », à partir du 12 avril, comme le soutiennent les universitaires Claudine Vidal, André Guichaoua et Filip Reyntjens. Une hypothèse invraisemblable.

L'attentat faussement attribué au FPR

Deux éléments déterminants viennent, en effet, contredire l'accusation selon laquelle le FPR aurait assassiné le président Habyarimana. Tout d'abord, une expertise judiciaire ordonnée par des magistrats français chargés d'instruire le dossier de l'attentat indique que les missiles ayant abattu l'avion du chef de l'État sont partis du camp militaire de Kanombe ou de ses abords immédiats, un endroit inaccessible à un commando du FPR. Cela laisse supposer que l'attentat a été commis à l'instigation d'un petit groupe d'officiers hutus extrémistes menés par le colonel Bagosora, et qu'il serait le premier acte du coup d'État qui les a ensuite portés au pouvoir pour mener à bien leur projet génocidaire. Bagosora tente, en effet, immédiatement après l'attentat, de convaincre des officiers supérieurs des FAR et de la gendarmerie qu'il a réunis de prendre le contrôle du pays. Comme ceux-ci s'y refusent, Bagosora suscite la formation du gouvernement intérimaire rwandais, couverture politique du génocide, qu'il substitue aux autorités légitimes en faisant assassiner la Première ministre et les ministres hutus et tutsis favorables aux accords de paix et de partage du pouvoir signés à Arusha avec le FPR à l'été 1993.

L'autre élément décisif qui permet d'écarteler la possibilité que le FPR ait assassiné Habyarimana est l'attitude respective des protagonistes. Immédiatement après l'attentat, le génocide débute à Kigali où la garde présidentielle, certaines unités d'élite des FAR et les miliciens Interahamwe commencent dans la nuit du 6 au 7 avril à massacrer les Tutsis et les opposants hutus. La même nuit ou dans la journée du 7 avril, les tueries éclatent aux quatre coins du pays. Cette concomitance entre l'attentat et le lancement du génocide est très accusatrice à l'encontre des extrémistes hutus.

La rapidité de réaction des génocidaires contraste, en effet, radicalement avec l'attitude du FPR, dont les troupes ne bougent pas. Seul le bataillon FPR cantonné à Kigali dans le cadre des Accords d'Arusha, bombardé le 7 avril au matin par la garde présidentielle, sort en fin d'après-midi pour affronter cette unité d'élite. Ce même 7 avril, des officiers des FAR hostiles à Bagosora demandent au général Dallaire, commandant la Mission des Nations Unies d'assistance au Rwanda (MINUAR), de contacter le FPR pour restaurer l'ordre. En réponse, le chef du FPR, Paul Kagame, propose de créer une force conjointe composée de 300 soldats du FPR, de 300 hommes des unités rwandaises opposées à Bagosora et de 300 Casques bleus de la MINUAR pour faire cesser les massacres. Mais Dallaire décline cette offre, estimant que son mandat ne lui permet que des opérations défensives. La reprise de la guerre par la garde présidentielle qui attaque le bataillon FPR à Kigali, ainsi que les massacres de Tutsis partout dans le pays, relancent les hostilités, et poussent le FPR à une offensive générale dont le démarrage date, selon les documents militaires français, du 10 avril 1994 dans l'après-midi.

Un génocide prémédité

Attribuer faussement l'attentat au FPR ne suffit pas à étayer la thèse d'un « génocide improvisé ». Il faut encore contester sa planification préalable pour faire croire qu'un tel crime – près d'un million de victimes tutsies – a pu être décidé en quelques jours et mené à bien avec opiniâtreté pendant cent jours sans une minutieuse préparation préalable, tant idéologique qu'organisationnelle.

Pour démontrer que le génocide des Tutsis n'a pas été planifié, le discours négation-

niste prétend se fonder sur le jugement rendu par le TPIR contre Bagosora. Ce dernier, condamné pour « génocide », ne l'a pas été pour « entente en vue de commettre un génocide ». Le TPIR n'ayant pu prouver l'entente contre le « cerveau du génocide », c'est donc que la planification préalable du génocide ne serait pas établie.

Cette analyse fallacieuse du jugement Bagosora est réfutée par les juges du TPIR eux-mêmes, qui ont souligné les limites de leur verdict, écrivant : « il est possible que l'accès à d'autres informations, la découverte de faits nouveaux, les procès à venir ou l'histoire permettent un jour de démontrer l'existence d'une entente en vue de commettre le génocide antérieure au 6 avril et à laquelle seraient parties les accusés ». La chambre de jugement ajoute qu'elle ne s'est prononcée que sur les éléments qui lui ont été présentés, selon des normes de preuve et des règles de procédure strictes.

Une autre difficulté est la compétence temporelle du TPIR, limitée à l'année 1994. Cela ne lui a pas permis, par exemple, de prendre en compte le fait qu'à l'automne 1992, les principaux extrémistes hutus ont organisé une réunion capitale pendant laquelle Bagosora a affirmé : « Il y a un plan d'extermination des Hutus par les Tutsis, il faut déjouer ce complot, et pour y parvenir, nous devons nous débarrasser des Inyenzi [cafards : les Tutsis]. »

L'idée d'un génocide des Tutsis est même antérieure puisque, dès octobre 1990, le colonel Serubuga, chef d'état-major adjoint de l'armée rwandaise, s'était réjoui de l'attaque du FPR, qui servirait, selon lui, de justification aux massacres des Tutsis. En décembre 1990, Serubuga donne au général Jean Varret, chef de la mission militaire française de coopération, l'impression que le génocide est une des solutions envisagées. Le général Varret a encore relaté comment, lors de son arrivée au Rwanda en décembre 1990, le colonel Rwagafilita lui avait expliqué la question tutsie : « ils sont très peu nombreux, nous allons les liquider ». C'est donc dès 1990 que le projet d'exterminer les Tutsis germe dans les têtes d'un certain nombre d'officiers hutus extrémistes, un projet préparé concrètement au minimum à partir de l'automne 1992.

Raphaël Doridant

u

KANAKY

LE DÉGEL DU CORPS ÉLECTORAL MET LE FEU AUX POUDRES

En Nouvelle-Calédonie, pouvoir macroniste et droite coloniale avancent à marche forcée pour liquider le processus de décolonisation. La remise en cause du gel du corps électoral, qui permet d'atténuer les effets démographiques de 170 ans de colonisation, menace les aspirations du peuple kanak à sa pleine émancipation. Et trente ans de paix dans l'archipel.

En Kanaky-Nouvelle-Calédonie, l'État français poursuit, et même amplifie, une vaste opération de recolonisation. Encore que le terme peut faire débat, comme le souligne Daniel Wea, président du Mouvement des jeunes Kanak en France (MJKF) : « Je ne sais pas si on peut vraiment parler de recolonisation. Pour nous, la colonisation ne s'est jamais arrêtée. »

Une vaste contre-offensive impérialiste tout au moins, après deux consultations d'autodétermination porteuses d'espoir en 2018 et 2020. Un espoir que l'exécutif macroniste a entrepris de démolir consciencieusement, en commençant par saborder le troisième et dernier référendum prévu. Boycotté par l'ensemble du camp indépendantiste, le vote du 12 décembre 2021 s'est tenu pour ainsi dire sans les Kanak, peuple premier du territoire¹, et le Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS) continue à le contester au niveau international.

Depuis, État et droite coloniale filent le parfait amour² et ne cachent pas leur envie d'en finir au plus vite avec l'accord de Nouméa de 1998 et ses promesses d'une décolonisation pacifiée. Dans leur ligne de mire en particulier, un des acquis fondamentaux de la lutte du peuple kanak, intégré dans la Constitution française : le gel du corps électoral. N'ont pu voter en effet, pour les référendums ainsi que pour les élections provinciales (qui déterminent l'ensemble des équilibres politiques du territoire), que des personnes nées ou pouvant prouver une implantation ancienne sur le territoire. Un système dérogatoire que les partis dits « loyalistes » ne cessent de vilipender.

Dans une récente tribune au Figaro (15/03), Sonia Backès, une de leur cheffes de file les plus virulentes qui fut secrétaire d'État dans le gouvernement Borne, déroule l'argumentaire-type. « Imaginerions-nous accepter, en France, que des élections qui décident de l'avenir du pays se tiennent en excluant 20% de la population ? », s'interroge-t-elle, dénonçant un « système inique d'une démocratie à géométrie variable ». Et pousse même jusqu'à parler de « citoyens (...) privés de droits civiques en raison de leur origine ethnique » et de « racisme institutionnalisé ».

« Votons pour savoir à qui appartient la case ! »

« Ils veulent ouvrir le corps électoral au nom de la démocratie française, résume Daniel Wea. Mais est-ce qu'on peut parler de démocratie dans une colonie ? Surtout dans une colonie de peuplement. » Chez les indépendantistes court depuis longtemps une petite histoire qui en dit long. Un Blanc arrive dans une case où vit une famille mélanésienne. Il est accueilli, on lui offre le café. Il revient plusieurs jours de suite, chaque fois accompagné de nouvelles personnes : femme, enfants, parents, amis... jusqu'à ce qu'il y ait avec lui une foule de gens. Là, il lance : « Maintenant, votons pour savoir à qui appartient la case ! »

Les Kanak sont minoritaires sur leurs terres depuis le tournant des années 1970. En 2019, date du dernier recensement, ils représentaient 41,2 % de la population du territoire, soit un peu plus de 110 000 personnes. Le résultat de plusieurs vagues de

peuplement, encouragées par une France désireuse de pérenniser sa présence dans le Pacifique sud en « noyant » le plus possible le peuple autochtone dans la masse. Dès lors, on comprend que la revendication d'un corps électoral restreint, en vue de limiter les effets démographiques de 170 ans de colonisation, soit très tôt cruciale pour les indépendantistes. Elle est au cœur du vaste mouvement de révolte kanak des années 1980, et particulièrement des boycotts des scrutins de 1984 et 1987. Lors des élections territoriales du 18 novembre 1984, Eloi Machoro, qui brise ce jour-là une urne à coups de hache traditionnelle (une image qui fera le tour du monde), estime même que se joue alors « la survie du peuple kanak ».

Selon le droit international tel que reconnu par l'ONU, seul le peuple colonisé dispose pourtant du droit à l'autodétermination. Mais dès 1983 et la table ronde de Nainville-les-Roches, les indépendantistes acceptent d'ouvrir ce droit aux populations installées de longue date dans cet archipel désormais multiculturel. « La particularité du nationalisme kanak, c'est qu'il a toujours été inclusif, poursuit Daniel Wea. Mais si les indépendantistes ont ouvert ce droit aux autres communautés, ce n'est pas pour décider à la place des Kanak de leur avenir. C'était d'abord une invitation à construire le futur pays ! » Ce geste, exceptionnel par sa générosité dans l'histoire des décolonisations, les indépendantistes ne cessent depuis de le payer : il explique leur échec lors des consultations, alors même que le peuple autochtone a voté à plus de 80 % pour l'accession à la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie.

¹ « Kanaky : la France en pleine reconquête coloniale », *Billets d'Afrique* n°313, 01/2022

² « La Kanaky en suspens », *Billets d'Afrique* n°323, 12/2023

Passage en force

Après deux années de négociations post-référendums qui ne pouvaient que capoter, le gouvernement français a opté, une énième fois, pour le passage en force. Fustigeant l'impossibilité des partis politiques calédoniens à s'entendre, et oubliant facilement qu'il est le premier responsable de cette impasse, il leur a donné jusqu'au 1er juillet pour trouver un accord. Sans quoi, il imposera qui pourra voter ou non aux prochaines élections provinciales (prévues pour mai, celles-ci sont reportées au moins jusqu'en décembre).

Le 2 avril, le Sénat a d'ores et déjà voté le projet de « loi constitutionnelle portant mo-

Déjà, plusieurs manifestations importantes des deux camps ont eu lieu sur Nouméa. Le mercredi 21 février, lors de la visite de Gerald Darmanin (la sixième en moins de quinze mois), des heurts ont eu lieu entre indépendantistes et forces de l'ordre : cinq gendarmes blessés par des jets de pierre, au moins huit personnes interpellées. « S'il y a des tensions aujourd'hui, c'est d'abord la responsabilité de l'État, dénonce Daniel Wea. Est-ce qu'il entend ce qui se dit lors des négociations ou sur le terrain ? Les Kanak ne manifestent pas sans raison, c'est qu'on se sent menacé. »

Sûr de leur force et de l'appui de l'ensemble de la droite hexagonale et du pouvoir, les partis anti-indépendantistes ne font rien pour calmer le jeu. Le 21 mars, les élus

des groupes Loyalistes (affilié à Renaissance) et Rassemblement (Les Républicains) ont claqué la porte du Congrès et du gouvernement. « Vous n'êtes pas majoritaires, les Ca-

lédoniens en ont décidé autrement, trois fois » a alors lancé l'inénarrable Sonia Bakès, évoquant une « dictature ». La même déclarera quelques jours plus tard : « Le bordel, c'est nous qui le mettrons si on essaie de nous marcher dessus ! »

Cette nouvelle poussée coloniale intervient dans un contexte particulier : les indépendantistes sont depuis 2021 à la tête du gouvernement collégial local, une première depuis celui conduit par Jean-Marie Tjibaou de 1982 à 1984. Une situation rendue possible par une alliance passée avec L'Éveil océanien, petit parti représentant l'importante communauté wallis-et-futunienne (environ 8 % de la population)... et par le corps électoral restreint en place. « Le dégel va bouleverser la représentation des groupes politiques au sein des institutions, explique Daniel Wea. Cela permettrait aux partisans du maintien de la Kanaky dans la France de reprendre le pouvoir, et pour longtemps. »

Le président du MJKF craint aussi que l'État n'en profite pour aller plus loin dans le recul des acquis des luttes passées : « Que l'Accord de Nouméa figure dans la constitution, c'était une protection pour le futur. Là ça ouvre le chemin à une remise en question des compétences acquises par le territoire... Avec Macron on peut tout imaginer ! » Aujourd'hui, la quasi-totalité des

compétences non régaliennes est en effet gérée localement.

Les Kanak toujours prêts à se mobiliser

Le projet de loi constitutionnelle doit maintenant être présenté le 13 mai devant l'Assemblée nationale. Le rapporteur n'en sera autre que Nicolas Metzdorf, un des deux députés anti-indépendantistes de Nouvelle-Calédonie. « Une provocation » pour le FLNKS. Le texte devra ensuite passer devant les deux chambres rassemblées en Congrès à Versailles, où la majorité des trois cinquièmes nécessaire pour son adoption définitive ne devrait guère être un obstacle.

Quelles sont donc maintenant les possibilités d'action laissées aux indépendantistes et au peuple kanak ? Lors de son 42e Congrès les 23 et 24 mars, le FLNKS a exigé le retrait du projet de loi tout en se disant toujours ouvert au dialogue. Il en appelle à une « mission de médiation conduite par une personnalité de haut niveau », une manière de dénoncer les méthodes de Gerald Darmanin et du gouvernement. Il a surtout confirmé l'unité, retrouvée depuis le dernier référendum, de l'ensemble de la mouvance indépendantiste. Les quatre partis qui composent le Front sont désormais associés à la quasi totalité des autres mouvements nationalistes dans une Cellule de coordination des actions de terrain (CCAT) qui pilote la mobilisation. Cette dernière semble désormais inévitable pour tenter de faire reculer l'État.

Comme il l'a toujours fait depuis quarante ans, le peuple kanak semble déterminé à mener cette nouvelle bataille : le jour de l'adoption par le Sénat du projet de loi, le FLNKS a revendiqué plus de 30 000 manifestants dans les rues de Nouméa. Puis à nouveau le 13 avril. Mais face à l'urgence de la situation, un soutien fort venu de France et d'ailleurs sera indispensable. Comme lors des « événements »...

Benoît Godin

« S'il y a des tensions aujourd'hui, c'est d'abord la responsabilité de l'État [...] Les Kanak ne manifestent pas sans raison, c'est qu'on se sent menacé. »

dification du corps électoral pour les élections au Congrès et aux assemblées de province ». Un texte certes amendé par rapport à la proposition gouvernementale, mais qui prévoit bien une large ouverture du corps électoral. Pourrait voter désormais toute personne installée depuis dix ans sur le territoire. Ce qui reviendrait, selon les chiffres du ministère de l'Intérieur, à inscrire sur les listes quelque 25 000 nouveaux électeurs. Même si la droite calédonienne en réclamait 40 000, le chiffre reste considérable : la liste électorale spéciale du pays comprend aujourd'hui à peine plus de 180 000 inscrits. « Cela représenterait 7 millions d'électeurs à l'échelle de la France, souligne le FLNKS. Personne n'accepterait cela à la veille d'élections. »

En remettant ainsi en cause ce socle du pacte calédonien, celui-là même qui a permis le retour à la paix dans l'archipel à partir des accords de Matignon en 1988, c'est peu dire que l'État joue avec le feu. Et beaucoup craignent un retour aux « événements » sanglants de la décennie 1980. « Il y a des signaux d'alerte qui nous rappellent les enjeux coloniaux de ces années-là, confirme Daniel Wea. 1984, c'était pareil. Le rejet du gel électoral, la militarisation du territoire³... et une montée des tensions entre pro et anti indépendance. »

³ Un renforcement de la présence de l'armée est prévue en Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la « stratégie indopacifique » voulue par Emmanuel Macron, avec notamment la création de plusieurs bases et académies militaires.

TCHAD

QUE FAIT (ENCORE) L'ARMÉE FRANÇAISE AU TCHAD ?

En mars, Survie a reçu Demba Karyom Kamadji, syndicaliste tchadienne (Union des Syndicats du Tchad, Fédération des Syndicats du Secteur Public du Tchad), membre de Tournons La Page Tchad et sociologue de formation.

Le renvoi des troupes françaises de plusieurs pays du Sabel confère une place toute particulière au Tchad dans le maillage militaire français. Alors que l'élection présidentielle du 6 mai se prépare, après une période de transition menée par Mahamat Kaka, le fils de l'ancien dictateur, la visite de l'envoyé spécial de l'Élysée, Jean-Marie Bockel, réitère le soutien français au président en place et candidat à son poste. Retour sur la situation du pays et le soutien français.

Presque trois ans après la mort d'Idriss Déby, peux-tu nous dire comment s'est déroulée la « transition » ?

Le décès du dictateur Idriss Déby après 31 années de règne a laissé le Tchad dans l'état de pauvreté dans lequel il avait pris le pouvoir le 1er décembre 1990. La mauvaise gouvernance a empiré, les services publics ne desservent pas les populations. L'accès à l'eau, l'électricité, le système de santé, l'éducation restent aujourd'hui un luxe pour le citoyen lambda tchadien. Les fonctionnaires travaillent dans des conditions désastreuses, sans avoir de protection sociale. La mauvaise gestion a pour conséquence la plus grave l'instabilité politique. Cette instabilité a été favorable au coup d'État militaire qui a suivi le décès d'Idriss Déby, et que la France a soutenu. L'un de ses fils, Mahamat Kaka, a été désigné pour diriger une transition militaire, en occultant la possibilité que l'Assemblée nationale puisse conduire une transition civile. Prévue initialement pour durer 18 mois, c'est 3 ans plus tard que les élections présidentielles seront organisées début mai et serviront à légitimer le pouvoir. Avec la transition, la situation s'est aggravée. Mahamat Kaka marche sur les traces de son père qui a organisé 6 élections pour les-

quelles il a toujours été gagnant car il a choisi ses adversaires, tout en écartant la vraie opposition qui aurait pu contrecarrer son pouvoir. Kaka part donc aux élections favori, avec 260 partis politiques qui lui ont prêté allégeance à vie pour l'accompagner dans sa campagne présidentielle et l'introniser avec cette mascarade électorale en perspective.

Pendant cette période de transition, un « dialogue national inclusif » a été mené. Mahamat Kaka a réussi le tour de force de rallier beaucoup d'opposants, sur place et en exil. La plus belle « prise » a été Succès Masra, leader du parti les Transformateurs, qui est devenu son Premier ministre. Et quand les opposants ne se rallient pas, ils risquent d'être éliminés, comme Yaya Dillo, candidat du Parti socialiste sans frontière (PSF) qui a été assassiné le 27 février 2024. Quel est l'état actuellement de l'opposition ?

Durant les 3 ans de transition militaire, il y a eu une dérive sociale importante, avec de nombreuses violations des droits humains. Il y a eu beaucoup de contestations publiques, de manifestations, dès l'intronisation de Kaka à la tête du pouvoir. Celui-ci a durci le pouvoir en éliminant toutes les voix qui se sont opposées à lui. En 2022, un dialogue national soi-disant « inclusif » a été organisé pour amener tout le monde autour de la table des négociations et trouver une sortie de crise. En tant que syndicat et comme d'autres organisations de la société civile, nous étions très attentifs, mais malheureusement, nous avons compris que l'organisation du dialogue servait tout simplement à légitimer davantage le pouvoir de Kaka et de tous les sbires qui devaient l'accompagner dans l'exercice de ces fonctions. Le dialogue s'est tenu sans les vraies forces vives que

nous sommes, ainsi que sans une partie des groupes politico-militaires qui n'ont pas accepté l'accord de Doha à la suite du pré-dialogue organisé au Qatar. Leurs demandes rejoignaient les nôtres : que tous ceux qui ont participé au Conseil National de Transition (CNT) ne puissent pas se présenter aux élections, le respect du délai de 18 mois pour l'organisation de l'élection présidentielle, la restitution du pouvoir aux civils avec une coprésidence de la transition. Un contre-pouvoir aurait pu déstabiliser la mainmise sur l'organisation des élections, donc ceux qui portaient une autre voix, des politico-militaires aux syndicats, en passant par les organisations crédibles de la société civile, ont été mis de côté. Ça a été un dialogue national « exclusif » et non « inclusif ». Quand les 18 mois initiaux sont arrivés à leur terme, le 22 octobre 2022, des manifestations ont été organisées pour que la transition ne soit pas prolongée. Ces manifestations ont été violemment réprimées, faisant des centaines de morts, plus de 600 personnes ont été portées disparues, plus de 1000 personnes détenues arbitrairement, sans compter le nombre de blessés, de mutilés. Aucune enquête nationale ou internationale n'a été faite sur les exactions commises. Malgré cela, Succès Masra, qui était l'opposant qui portait des revendications populaires, est finalement rentré d'exil. Il est aujourd'hui Premier ministre de la transition et candidat à l'élection présidentielle, ce qui enlève la possibilité d'avoir un candidat pour toutes les personnes qui veulent un changement et un véritable processus démocratique au Tchad. Autre fait désolant, et qui me pose la question de l'avenir du Tchad, le décès de Yaya Dillo (cousin de Mahamat Kaka) risque d'entraîner une grave instabilité au Tchad parce que la tension est très vive au sein de la

communauté à laquelle appartenait Yaya Dillo et Mahamat Kaka, et laisse sous-entendre de possibles affrontements dans cette communauté, ce qui court-circuiterait le processus de paix et de stabilité. Kaka ne déroge pas à la règle instituée par son père, celle de faire taire toutes les voix qui contestent son pouvoir par les arrestations, les intimidations, l'achat des consciences et jusqu'aux assassinats. L'élection présidentielle se fera sans opposant crédible mais avec un arsenal d'opposants dont les consciences ont été achetées. Mahamat Kaka sera élu et occupera le poste de président. Ainsi, il quittera le giron de la transition militaire pour faire entrer le Tchad dans le cadre des pays « démocratiques », mais une démocratie de façade, frelatée, car le peuple tchadien ne se reconnaît pas dans ces élections. Nous appelons au boycott de ces élections qui ne sont pas celles que le peuple veut.

Dans ce contexte, l'envoyé spécial de l'Élysée, Jean-Marie Bockel, a effectué une visite au Tchad le 7 mars 2024, quelques semaines après un voyage de Mahamat Kaka en Russie. Il a fait part de son « admiration » pour la transition. La France est présente militairement depuis presque 40 ans, sous un statut flou, mais toujours au nom d'une stabilité politique dans une région en proie à l'insécurité. Pourtant tu décries une opposition anéantie, des risques d'affrontements, notamment politico-militaire, où est la stabilité soutenue par la France ?

Macron s'est déplacé pour soutenir la prise de pouvoir de Kaka, et à l'approche de l'élection présidentielle, l'envoyé spécial de l'Élysée, Jean-Marie Bockel, a fait le déplacement à Ndjamena pour marquer l'appui de la France au président de transition Kaka et l'accompagner dans ce processus électoral, ce qui est légitime. Comment peut-on admirer un système de dictature qui ne règne que par le sang, la violence, et l'oppression ? Jean-Marie Bockel est arrivé au Tchad le 7 mars, le lendemain de l'enterrement de Yaya Dillo. Le domicile de ce dernier a été assiégé pendant plusieurs jours par les forces de sécurité tchadiennes avant qu'il soit abattu froidement d'une balle dans la tête. Il n'y a pas eu

de réactions internationales. La France n'a pas fait de communiqué, ne serait-ce que pour appeler à la retenue et demander une enquête.

Comment peut-on admirer une transition qui a un si lourd bilan en termes d'exactions et de violations de droits humains, de lois liberticides ? Le processus social, économique et politique est à terre. Sur quel point l'admire-t-il ? Sur l'aspect militaire qui est ce même point qui permet à la France de garder une hégémonie sur le Tchad ? La tension sociale entretenue par Kaka, qui a entraîné la révolte de la communauté de Yaya

Dillo, l'intensification des actions et des mobilisations sociales, est la conséquence de l'appui direct de la France à cette dictature. Depuis des décennies, les groupes politico-militaires ont été repoussés, matés par l'armée française à plusieurs reprises. La voie politico-militaire apparaît pour certains comme la seule possible pour contester le pouvoir, car les voies citoyennes ont toujours été réprimées de façon démesurée. La lutte armée apparaît à certains comme le seul moyen. Les tensions sont fortes mais l'insurrection populaire par les voies citoyennes n'existe pas.

Lors de sa visite, Jean-Marie Bockel a affirmé la nécessité pour l'armée française de rester : « Ce n'est pas seulement la question du nombre, il faut rester et bien sûr nous resterons ».

Comment sont perçues la présence militaire française et le soutien de la France par la population ?

Actuellement, le contexte de la présence française au Tchad est délicat. Après avoir été renvoyés du Mali, du Niger, du Burkina Faso, au lieu de revenir en France, les militaires se sont repliés en partie au Tchad. L'armée française est présente au Tchad dans les zones



Demba Karyom Kamađji à Marseille en mars 2024 - Photo Ali Katef

« **Nous ne demandons rien à la France, nous souhaitons juste que notre pays puisse gérer réellement les ressources que nous avons... »**

sensibles, les zones d'insécurité élevée, des zones de trafic (armes, drogues, migrants...). Depuis leur renvoi des pays sahéliens, les militaires français sont encore plus visibles et paraissent être comme chez eux. La population se demande ce qu'ils font et s'inquiète. Surtout à Abtouyou et Mataya, dans la région du Guéra, les gens sont révoltés. L'armée nationale tchadienne est aussi présente pour dissuader les populations de protester. Aujourd'hui, pour la France, perdre le Tchad serait également perdre en puissance militaire dans la zone. Le message est plutôt de demander le départ des militaires français du Tchad alors que pour la France, la tendance est plutôt au maintien. J.-M. Bockel a rappelé qu'il n'était pas tant question de la réduction des effectifs, que du maintien des bases militaires. La France, en soutenant le pouvoir tchadien et en refusant de partir, s'inscrit en opposition à un véritable processus démocratique. Nous ne demandons rien à la France, nous souhaitons juste que notre pays puisse gérer réellement les ressources

que nous avons et les redistribuer équitablement. La France utilise l'armée tchadienne pour étendre sa présence dans la zone. Elle prétend lutter contre le terrorisme, mais on a vu à quel point l'insécurité est très élevée dans le Sahel après dix ans de Barkhane. Il y a eu des manifestations contre la présence française au Tchad. C'est possible de manifester en ayant en tête que la répression sera là. On a perdu beaucoup de nos militants, arrêtés, décédés, portés disparus, emprisonnés... Les gens ont payé de leur vie. Le 6

avril 2022, nous avons organisé une manifestation pour demander le départ de l'armée française et la fin de l'ingérence française dans la gestion des affaires internes du Tchad. Mais que fait donc réellement la France au Tchad ? Les entreprises françaises, minimes au Tchad, bénéficient d'exonération mais ne sont pas suffisamment importantes pour parler d'hégémonie économique. Le Tchad est son bastion militaire, mais pour quelles raisons ? Est-ce que l'Assemblée nationale française a décidé de leur maintien au Tchad ?

Avec quelle base juridique, légale ? Est-ce que les citoyens français savent que les militaires français au Tchad sont maintenus avec l'argent du contribuable ? Il faut que les citoyens français se saisissent de ces questions pour savoir à quoi sert l'argent des contribuables français au Tchad.

Propos recueillis par Emma Cailleau

DÉCLARATION DE JEAN-MARIE BOCKEL

Nous reproduisons ci-dessous la déclaration de « l'envoyé personnel » du président Macron, à la suite de son entretien avec Mahamat Kaka :

« Cette mission revêt, dans le contexte actuel, un certain intérêt. En effet, le président Macron m'a demandé de travailler en étroite concertation et dans un climat de confiance – et particulièrement en tenant compte de la spécificité du Tchad – à une adaptation, à une évolution de notre dispositif de sécurité, de manière à mieux l'adapter – comme ça s'est déjà fait par le passé d'ailleurs – aux enjeux militaires et sécuritaires, à la fois [du pays et] de la région – le Tchad est au cœur de l'Afrique. Et j'ai exprimé au président de la République d'abord à la fois notre admiration pour le processus qu'il a engagé au sein de son pays, pour également la capacité du Tchad à faire face en même temps à un certain nombre de menaces grâce à des

forces armées engagées. Aujourd'hui, c'était un premier contact où nous avons mis sur la table un certain nombre d'évolutions possibles : plus d'agilité par exemple dans le dispositif aérien, une adaptation des forces dans les différents sites où elles sont, en partenariat évidemment avec les forces armées tchadiennes, et bien sûr, avec une perspective. [...] Il y a déjà des partenariats très forts dans le domaine de la formation, des équipements, du travail en commun, mais nous pouvons faire mieux. Et la question n'est pas que la question du nombre – bien sûr, il faut rester et nous resterons – c'est aussi la question de l'adaptation de ce partenariat aux attentes des Tchadiens. Et dans la méthode, une fois que les choses sont mises sur la table, une discussion s'engage, car nous parviendrons à un accord, et nous en sommes d'accord, un accord gagnant-gagnant. Ce qui suppose de ren-

trer dans les détails de tous les sujets, ce qui suppose aussi de placer ce partenariat sur les enjeux de défense dans un partenariat plus large entre nos deux pays. Le président a beaucoup insisté sur la dimension économique, sur les investissements et sur tous les aspects qui font que nous sommes en lien extrêmement fort sur la question de la défense, sur la question de la présence militaire française, de l'engagement militaire français au côté des forces armées tchadiennes et au côté du Tchad. Eh bien, ce travail va se faire et il est possible que, lors d'une deuxième visite, nous puissions constater effectivement que nous sommes arrivés à cet accord gagnant-gagnant que nous appelons de nos vœux et je crois que c'est également l'état d'esprit de nos partenaires, à commencer évidemment par le chef de l'État. »

Visible sur : www.youtube.com/watch?v=RZf08MKu-dk

SOUTENEZ-NOUS : ABONNEZ-VOUS !

Pour décrypter la politique de la France en Afrique, retrouvez dans votre boîte aux lettres douze pages d'analyse critique des principaux faits de l'actualité franco-africaine. **Billets d'Afrique** est entièrement réalisé par des bénévoles, militant-e-s au sein de **Survie**, une association qui dénonce la Françafrique depuis 1984.



OUI, je m'abonne pour un an (soit 11 numéros) à Billets d'Afrique. Je renvoie ce bulletin complété, accompagné de mon paiement à : Survie - 21er, rue Voltaire - 75011 Paris

OUI, je souhaite recevoir Billets d'Afrique au format numérique, par email, plutôt qu'en papier.

nom :

prénom :

adresse :

CP :

ville :

email :

TARIFS France 25€, Petits budgets 20€, Étranger et outre-mer 30€

Modalités de paiement : chèque à l'ordre de Survie - Virement bancaire IBAN : FR76 4255 9100 0008 coopératif, précisez l'objet sur l'ordre de virement - Vous pouvez aussi payer en 4 échéances prélevement automatique, nous contacter : contact@survie.org (+33)9.53.14.49.74

La parution dépend des contraintes dues au bénévolat : les numéros peuvent prendre du retard.